Jean-Baptiste CASAZZA

Par : Eric Bernard

Archives familiales

- Informations
  - Nom : CASAZZA
  - Prénom(s) : Jean-Baptiste
- Etat civil
  - Date de naissance : 14/03/1908
  - Ville de naissance : Marseille
  - Département de naissance : Bouches-du-Rhône
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - Marin
- Résistance
  - Organisation(s) de résistance :
    - Organisation spéciale
    - FTP
  - Date d'engagement : 1/6/1940
  - Département(s) de résistance : Bouches-du-Rhône
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 22/2/1943
  - Lieu d'arrestation : Nîmes
  - Département d'arrestation : Gard
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Nîmes
  - Date de condamnation : 29/03/1943
  - Motif(s) de condamnation :
    - Activité communiste
    - Détention et port d'arme
  - Peine infligée : Travaux forcés
  - Durée de la peine : perpétuité
  - Parcours carcéral :
    - Nîmes

- Eysses
- Compiègne

- Eysses
  - Date d'arrivée à Eysses : 15/10/1943
  - Numéro d'écrou à Eysses : 611
  - Compagnie de combat : 5e Cie Raffini
  - Section de combat : Casazza Jean-Baptiste
  - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
  - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
  - Durée de détention : 0 an(s), 7 mois, 15 jour(s)
- Déportation
  - Déporté
  - Lieu de départ : Compiègne
  - Date de départ : 18/06/1944
  - Parcours concentrationnaire :
    - Dachau
    - Landsberg (Kdo Dachau)
    - Dachau
  - Matricule : 73221
  - Situation en 1945 : Libéré
  - Date : 29/04/1945
  - Lieu : Dachau
  - Date de rapatriement : 14/05/1945
  - Centre de rapatriement : Strasbourg

Biographie

Jean-Baptiste Casazza naît à Marseille le 14 mars 1908. Son père, Paul Casazza, est marin et sa mère, Marie-Louise Polidari, est couturière. Bon élève, Jean-Baptiste réussit brillamment son certificat d’études primaires avec mention très bien. Comme son père et son frère André, il se destine à la marine marchande. Après la défaite de juin 1940 et sa démobilisation, faute de pouvoir reprendre son activité de marin, Jean-Baptiste Casazza occupe un emploi d’homme de peine dans une confiserie de Marseille.

Militant avant-guerre au sein du Parti communiste, après la dissolution de ce dernier en septembre 1939, il va continuer à militer activement au sein du PC clandestin et s’engager dans des actions de propagande contre le gouvernement de Pétain. Surveillé par la police de Vichy, il quitte son domicile pour entrer pleinement dans la clandestinité à compter de janvier 1941. En octobre de la même année, il intègre le premier groupe

FTPF des Bouches-du-Rhône et en mars 1942 il prend le commandement du Gard. Il assure alors les fonctions d'officier recruteur-instructeur avec le grade de lieutenant. Devenu l'un des trois responsables régionaux des FTPF – avec Pierre Doize et Jean Seine –, Jean-Baptiste Casazza s'associe à la première équipe FTPF fondée début mai 1942 dans la zone Sud, à Nîmes par Jean Robert. Jusqu'à l'arrivée des Allemands, il s'agit pour ce groupe de lutter contre la propagande du gouvernement de Vichy avec la diffusion de tracts et de journaux clandestins, d'effectuer quelques sabotages et les opérations pour récupérer cartes et tickets de ravitaillement.

À partir de novembre 1942, Jean-Baptiste Casazza et ses camarades intensifient leurs actions contre l'ennemi (destruction de convois militaires, attentats ferroviaires, dynamitages de transformateurs et de lignes téléphoniques). Ces actions s'accompagnent également d'actions d'intimidation des collaborateurs locaux. À partir de janvier 1943, les FTPF décident de prendre pour cibles les officiers allemands. Le 20 février 1943, au cours d'un attentat contre une maison close nîmoise exclusivement réservée aux officiers et sous-officiers allemands, cinq militaires sont tués et sept blessés grièvement. Aussitôt, en guise de représailles et sur la demande des Allemands, 50 personnes choisies sur une liste d'opposants au régime de Vichy sont arrêtées.

Deux jours plus tard, le 22 février 1943, Jean-Baptiste Casazza est arrêté par des gardiens de la paix alors qu'il distribuait des tracts appelant les Nîmois à manifester pour la libération des otages. Après avoir été interrogé par les policiers de la section des affaires politiques de Marseille, il est inculpé de « distribution de tracts subversifs, de détention et port d'arme à feu, de blessures volontaires sur agent de l'autorité, de complicité, et d'usage de fausse carte d'identité ». Avec certains de ses camarades arrêtés comme lui, il est jugé par la section spéciale de la cour d'appel de Nîmes les 28 et 29 mars 1943 et condamné aux travaux forcés à perpétuité. Cinq autres inculpés comparaissent avec lui : Jean Robert, Vincent Faïta, André Maurel, Fernand Chabert et Louisette Sauze épouse Maurin.

Détenu après son jugement à la maison centrale de Nîmes, il est transféré le 15 octobre 1943 à la centrale d'Eysses où il reçoit le numéro d'écrou 611. Rapidement, un projet d'évasion collective voit le jour et des contacts avec la Résistance extérieure s'établissent à travers l'envoi de messages écrits. Membre de l'organisation militaire clandestine des internés, il participe à la transcription de ces messages et à l'instruction militaire de ses camarades. Après l'échec de la tentative d'évasion collective des 19 et 20 février 1944 et la répression féroce qui suit, le régime de détention se durcit sensiblement pour Jean-Baptiste Casazza et ses codétenus. Le 30 mai 1944, ils sont remis par les autorités de Vichy à la division *SS Das Reich* pour être transférés au camp de Compiègne-Royallieu. Ils en repartent le 18 juin pour le camp de concentration de Dachau où ils arrivent le 20

juin. Après une période de quarantaine, Jean-Baptiste Casazza est affecté en juillet 1944 au Kommando de Landsberg avec le matricule 73221. Devant l'avancée de l'armée américaine, le Kommando est évacué le 25 avril 1945 et les déportés dirigés vers Allach où ils seront libérés le 30 avril 1945. Jean-Baptiste Casazza est rapatrié le 14 mai 1945.

En 1949, il quitte Marseille pour venir travailler à Paris au siège de la fédération CGT de la marine marchande. Neuf ans plus tard, il prend sa retraite et revient dans sa ville natale. Au début des années 1970, il se retire à Saint-Quentin-la-Poterie, dans le Gard, commune natale de son épouse.
Reconnu déporté résistant depuis 1956, Jean-Baptiste Casazza décède à Marseille le 1er mars 1978.

Bibliographie

- Amicale des anciens détenus patriotes de la Centrale d'Eysses. L'Insurrection d'Eysses (19-23 février 1944). Une prison dans la Résistance, Éditions sociales, 1974
- Fabrice Sugier et Monique Vézilier. Le Gard dans la guerre 1939-1945, Éditions De Borée, 2017
- Aimé Vielzeuf. Au temps des longues nuits, Ateliers Henri Peladan, 1969

Album photos